RCS : EVRY
Code greffe : 7801

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de EVRY atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2015 B 00770
Numéro SIREN : 809 916 273
Nom ou dénomination : ABEILLES SOLIDAIRES

Ce dépôt a été enregistré le 11/12/2023 sous le numéro de dépôt 21461

Acte déposé au Greffe du Tribunal de Commerce d'EVRY
Le : 11 DEC. 2023
Numéro: 2146

ABEILLES SOLIDAIRES

Société par Actions Simplifiée
Au capital de 5 000,00 Euros
Siège social : 12, Rue des Cyprès 91230 MONTGERON
91210 DRAVEIL
809 916 273 RCS EVRY

RAPPORT DE GESTION DE LA PRESIDENTE SUR LES COMPTES CLOS LE 31 DECEMBRE 2022

La soussignée, l'Association « ABEILLES AIDE ET ENTRAIDE » représentée par son Conseil d'administration, a arrêté les comptes annuels (bilan et compte de résultat) de l'exercice clos le 31 décembre 2022 et a établi le présent rapport de gestion sur l'activité de la société au cours de cet exercice.

I – ACTIVITE DE LA SOCIETE – EXAMEN DES COMPTES ANNUELS.

Les produits d'exploitation sont de 335.439 €. Ils étaient de 0 € l'exercice précédent.

Les charges d'exploitation s'élèvent à 260.892 € contre 400 € l'exercice précédent.

Les principales charges sont :

- Sous-traitance AAE : 230.349 €
- Personnel détaché : 24.066 €
- Achats matières premières : 4.577 €
- Honoraires : 1.600 €
- Divers : 300 €.

Le résultat d'exploitation est bénéficiaire de 74.547 € contre une perte de 400 € l'exercice précédent.

Le résultat financier est nul ainsi que le résultat exceptionnel.

Après avoir constaté une charge d'impôt sur les sociétés de 18.255 €, le résultat net comptable de l'exercice clos le 31 décembre 2022 se solde par un bénéfice de 56.292 €, contre une perte de 400 € l'exercice précédent.

Le montant total de l'actif, qui s'élève à 284.580 €, est constitué de créances clients pour 197.996 €, d'une créance de TVA pour 320 € et du solde du compte bancaire Crédit Mutuel de Brunoy pour 86.264 €.

Au passif du bilan figure les capitaux propres pour 60.418€. Les dettes fournisseurs sont de 139.758 € et les dettes fiscales et sociales sont de 84.404 €.

II – EVENEMENTS IMPORTANTS AU SENS DE LA LOI SUR LES SOCIETES COMMERCIALES, DEPUIS LE DEBUT DE L'EXERCICE EN COURS.

Il n'y a pas eu d'évènements importants au sens de la Loi sur les sociétés commerciales, depuis le début de l'exercice en cours.

25

III – EVOLUTION PREVISIBLE ET PERSPECTIVES D'AVENIR

Pour l'année 2023 nous envisageons une perspective d'avenir en consolidant nos prestations auprès des bailleurs sociaux.

IV – PRISES DE PARTICIPATION AU COURS DE L'EXERCICE DANS DES SOCIETES AYANT LEUR SIEGE EN France ET ACTIVITES DES FILIALES.

Au cours de l'exercice écoulé, La Société « Abeilles Solidaires » n'a pris aucune participation dans une société.

V- ACTIVITE EN MATIERE DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT

La société n'effectue pas de dépenses dans ce domaine.

VI- INFORMATION SUR LES DELAIS DE PAIEMENT

En application des dispositions du Code de commerce, nous vous indiquons la décomposition, conformément aux modèles établis par l'arrêté du 20 mars 2017, des délais de paiement de nos fournisseurs et clients, faisant apparaître les factures reçues et émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu.

Factures reçues et émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu (tableau prévu au I de l'article D. 441-6)												
	Article D. 441-6, I, 1°: factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu						Article D. 441-6, I, 2°: factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					
	0 jour	1 à 30 j.	31 à 60 j.	61 à 90 j.	91 j. et plus	Total (1 et plus)	0 jour	1 à 30 j.	31 à 60 j.	61 à 90 j.	91 j. et plus	Total (1 et plus)
(A) Tranches de retard de paiement												
Nombre de factures concernées	3					8	12					35
Montant total des factures concernées (HT)	44 262	13 197	13 228	17 673	39 183	93 280	28 505	36 803	23 875	24 162	51 553	136 492
% du montant total des achats de l'exercice (HT)	15,98%	5,98%	6,99%	6,78%	15,03%	35,77%						
% du chiffre d'affaires de l'exercice (HT)							8,50%	10,97%	7,12%	7,20%	15,40%	40,69%
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées												
Nombre de factures exclues												
Montant total des factures exclues (HT)												
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L. 441-10, I et L. 441-11 du Code de commerce)												
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	Délais légaux: 60 jours nets						Délais légaux: 60 jours nets					

VII- DEPENSES VISEES A L'ARTICLE 39-4 DU CODE GENERAL DES IMPOTS

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal.

25

VIII- PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT

Nous vous proposons d'approuver les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2022 tels qu'ils sont présentés et qui font apparaître un bénéfice de 56.291,99 € et d'affecter ce bénéfice de l'exercice de la manière suivante :

- Au poste de réserve légale pour 456,86 €

- Au poste de report à nouveau pour : 55.835,13 €

Après affectation, le poste report à nouveau s'élèvera à 54.917,78 € et la réserve légale à 500 €.

IX – DISTRIBUTION DE DIVIDENDES AU TITRE DES TROIS DERNIERS EXERCICES

Il n'y a pas eu lieu à distribution de dividendes au cours des trois derniers exercices.

X – REPARTITION DU CAPITAL

Conformément aux dispositions de l'article L. 233-13 du Code de commerce nous indiquons que l'Association « ABEILLES – AIDE ET ENTRAIDE » détient 100% du capital de la société « ABEILLES SOLIDAIRES ».

XI – CONVENTIONS VISEES A L'ARTICLE L. 227-10 DU CODE DE COMMERCE

En application des dispositions de l'article L. 227-10 du Code de commerce, nous vous rappelons que le siège Social d'Abeilles Solidaires est domicilié au 125, Rue Ferdinand Buisson 91210 DRAVEIL siège Social de l'Association ABEILLES Aide et Entraide.

Nous avons pris connaissance du rapport du Commissaire aux Comptes et sommes désormais à même de procéder à la rédaction du procès-verbal des décisions de l'Associé Unique

L'ABEILLES AIDE ET ENTRAIDE
Présidente
Représentée par son Conseil d'administration

ABEILLES SOLIDAIRES

Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle
Au capital de 5 000,00 Euros
Siège social : 125 rue Ferdinand Buisson
91210 DRAVEIL
809 916 273 RCS EVRY

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIEE UNIQUE
Du 23 JUIN 2023

L'an deux mille vingt trois,
Le 23 JUIN
Dans les locaux de l'Abeilles Maraichères, rue des bâtisseurs 91560 Crosne,

La soussignée, « **ABEILLES AIDE ET ENTRAIDE** » Association dont le siège social est au 125, Rue Ferdinand Buisson 91210 DRAVEIL immatriculée au RCS d'EVRY sous le numéro 418 419 438, représentée par son Conseil d'administration,

Propriétaire de la totalité des 100 actions de 50 € chacune émises par la société « **ABEILLES SOLIDAIRES** » Société par actions simplifiée à associé unique au capital de 5 000 Euros dont le siège social est au 125, Rue Ferdinand Buisson 91210 DRAVEIL.

Associée unique de ladite société,

En présence du commissaire aux comptes titulaire Mme Agnès GOBEAU, régulièrement convoquée.

1°) A PREALABLEMENT EXPOSE CE QUI SUIT :

- En sa qualité de Présidente de la Société « ABEILLES SOLIDAIRES » l'Association « ABEILLES AIDE ET ENTRAIDE » représentée par son Conseil d'administration, a établi et arrêté les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2022. Elle a établi un rapport de gestion sur l'activité de la Société au cours dudit exercice.

- Les comptes annuels de l'exercice écoulé et le rapport de gestion ont été tenus au siège social à la disposition du commissaire aux comptes

- Il a été dressé une feuille de présence qui a été signée, à leur entrée, par les administrateurs présents ainsi que par les mandataires des administrateurs non présents.

- Connaissance prise du rapport sur les comptes annuels du Commissaire aux comptes.

25

2°) A PRIS LES DECISIONS SUIVANTES PORTANT SUR :

- L'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022
- L'affectation du résultat dudit exercice
- Conventions visées à l'article L.227-10 du Code de commerce
- Les pouvoirs en vue des formalités

3°) ADOPTE A L'UNIMITE DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION, PRESENTS ET REPRESENTES LES DECISIONS SUIVANTES

PREMIERE DECISION

L'Associée Unique, après avoir pris connaissance du rapport de gestion et du rapport sur les comptes annuels du Commissaire aux Comptes, approuve les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils ont été établis et qui font apparaître un bénéfice de **56 291,99 €**.

L'Associée unique prend acte que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal, visées à l'article 39-4 du Code général des impôts.

En conséquence, elle donne décharge au Commissaire aux comptes de sa mission.

DEUXIEME DECISION

L'associé unique constatant que les comptes de l'exercice font apparaitre un bénéfice de **56 291,99 €uros**, décide d'affecter ce bénéfice de la manière suivante :

- Au poste de réserve légale pour 456,86 €uros
- Au poste de report à nouveau pour 55 835,13 €uros

Après affectation le poste report à nouveau s'élèvera à **54.917,78 €uros** et les capitaux propres à **60.417,78 euros.**

Rappel des dividendes distribués :

Conformément à l'article 243 bis du Code général des impôts, il est précisé qu'aucune distribution de dividendes n'a été effectuée au titre des trois derniers exercices.

TROISIEME DECISION

Conformément aux dispositions de l'article L.227-10 du Code de commerce, la présente décision fait mention des conventions reconduites au cours de l'exercice écoulé entre la Société et l'associée unique Présidente, savoir :

- Le siège social de la Société est domicilié à titre gratuit au siège social de l'Association ABEILLES AIDE ET ENTRAIDE.

QUATRIEME DECISION

L'Associée Unique donne pouvoir à Mme SMYK, Présidente du Conseil d'Administration de l'Association ABEILLES AIDE ET ENTRAIDE, à l'effet de signer le présent procès-verbal.

25

CINQUIEME DECISION

L'Associée Unique confère tous pouvoirs au porteur de l'original d'un extrait ou d'une copie des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité, de dépôt et autres qu'il appartiendra d'effectuer.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès verbal, qui après lecture a été signé par l'associée unique.

L'Associée Unique « ABEILLES AIDE ET ENTRAIDE »
En la personne de Mme SMYK

Bon pour acceptation

ABEILLES SOLIDAIRES

Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle
Au capital de 5 000,00 Euros
Siège social : 125 rue Ferdinand Buisson
91210 DRAVEIL
809 916 273 RCS EVRY

EXTRAIT DES DECISIONS DE L'ASSOCIEE UNIQUE EN DATE DU 23 JUIN 2023

Texte de la résolution concernant l'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2022

DEUXIEME DECISION

L'associé unique constatant que les comptes de l'exercice font apparaitre un bénéfice de **56 291,99 €uros**, décide d'affecter le résultat 2022 de la manière suivante :

- Au poste report à nouveau pour **56 291, 99 €uros**

Après affectation le poste report à nouveau s'élèvera à **60 374,64 €uros** et les capitaux propres à **60 417, 78 euros.**

Rappel des dividendes distribués :

Conformément à l'article 243 bis du Code général des impôts, il est précisé qu'aucune distribution de dividendes n'a été effectuée au titre des trois derniers exercices.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

L'Associé unique « Abeilles Aide et Entraide »

En la personne de Madame Zofia SMYK

Bon pour acceptation

ZS

Bilan Actif

		31/12/2022			31/12/2021
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
	Capital souscrit non appelé (I)				
ACTIF IMMOBILISE	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais d'établissement				
	Frais de développement				
	Concessions brevets droits similaires				
	Fonds commercial (1)				
	Autres immobilisations incorporelles				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains				
	Constructions				
	Installations techniques,mat. et outillage indus.				
	Autres immobilisations corporelles				
	Immobilisations en cours				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)				
	Participations évaluées selon mise en équival.				
	Autres participations				
	Créances rattachées à des participations				
	Autres titres immobilisés				
	Prêts				
	Autres immobilisations financières				
	TOTAL (II)				
ACTIF CIRCULANT	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises				
	Avances et Acomptes versés sur commandes				
	CREANCES (3)				
	Créances clients et comptes rattachés	197 996		197 996	
	Autres créances	320		320	224
	Capital souscrit appelé, non versé				
	VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT				
	DISPONIBILITES	86 264		86 264	4 202
COMPTES DE REGULARISATION	Chargés constatées d'avance				
	TOTAL (III)	284 579		284 579	4 426
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)				
	Primes de remboursement des obligations (V)				
	Ecarts de conversion actif (VI)				
	TOTAL ACTIF (I à VI)	284 579		284 579	4 426

(1) dont droit au bail
(2) dont immobilisations financières à moins d'un an
(3) dont créances à plus d'un an

AG

Bilan Passif

		31/12/2022	31/12/2021
Capitaux Propres	Capital social ou individuel	5 000	5 000
	Primes d' émission, de fusion, d' apport ...		
	Ecarts de réévaluation		
	RESERVES		
	Réserve légale	43	43
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves		
	Report à nouveau	(917)	(518)
	Résultat de l'exercice	**56 292**	**(400)**
	Subventions d'investissement		
	Provisions réglementées		
	Total des capitaux propres	**60 418**	**4 126**
Autres fonds propres	Produits des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées		
	Total des autres fonds propres		
Provisions	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
	Total des provisions		
DETTES (1)	**DETTES FINANCIERES**		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2)		
	Emprunts et dettes financières divers (3)		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	DETTES D'EXPLOITATION		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	139 758	300
	Dettes fiscales et sociales	84 404	
	DETTES DIVERSES		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes		
	Produits constatés d'avance (1)		
	Total des dettes	**224 162**	**300**
	Ecarts de conversion passif		
	TOTAL PASSIF	**284 579**	**4 426**

	Résultat de l'exercice exprimé en centimes	56 291,99	(399,66)
(1)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	224 162	300
(2)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		
(3)	Dont emprunts participatifs		

AC

Compte de Résultat 1/2

		France	Exportation	31/12/2022 12 mois	31/12/2021 12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises				
	Production vendue (Biens)				
	Production vendue (Services et Travaux)	335 439		335 439	
	Montant net du chiffre d'affaires	**335 439**		**335 439**	
	Production stockée				
	Production immobilisée				
	Subventions d'exploitation				
	Reprises sur provisions et amortissements, transfert de charges				
	Autres produits				
	Total des produits d'exploitation (1)			335 439	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises				
	Variation de stock				
	Achats de matières et autres approvisionnements				
	Variation de stock				
	Autres achats et charges externes			260 892	400
	Impôts, taxes et versements assimilés				
	Salaires et traitements				
	Charges sociales du personnel				
	Cotisations personnelles de l'exploitant				
	Dotations aux amortissements :				
	- sur immobilisations				
	- charges d'exploitation à répartir				
	Dotations aux dépréciations :				
	- sur immobilisations				
	- sur actif circulant				
	Dotations aux provisions				
	Autres charges				
	Total des charges d'exploitation (2)			**260 892**	**400**
	RESULTAT D'EXPLOITATION			**74 547**	**(400)**

AG

Compte de Résultat 2/2

		31/12/2022	31/12/2021
	RESULTAT D'EXPLOITATION	74 547	(400)
Opéra. comm.	Bénéfice attribué ou perte transférée		
	Perte supportée ou bénéfice transféré		
PRODUITS FINANCIERS	De participations (3)		
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé (3)		
	Autres intérêts et produits assimilés (3)		
	Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		
	Différences positives de change		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	Total des produits financiers		
CHARGES FINANCIERES	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	Intérêts et charges assimilées (4)		
	Différences négatives de change		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	Total des charges financières		
	RESULTAT FINANCIER		
	RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	74 547	(400)
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Sur opérations de gestion		
	Sur opérations en capital		
	Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		
	Total des produits exceptionnels		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Sur opérations de gestion		
	Sur opérations en capital		
	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	Total des charges exceptionnelles		
	RESULTAT EXCEPTIONNEL		
	PARTICIPATION DES SALARIES		
	IMPOTS SUR LES BENEFICES	18 255	
	TOTAL DES PRODUITS	335 439	
	TOTAL DES CHARGES	279 147	400
	RESULTAT DE L'EXERCICE	56 292	(400)

(1) dont produits afférents à des exercices antérieurs
(2) dont charges afférentes à des exercices antérieurs
(3) dont produits concernant les entreprises liées
(4) dont intérêts concernant les entreprises liées

AG

Agnès GOBEAU
39 rue d'Aguesseau
94490 ORMESSON SUR MARNE

Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie
Régionale de Paris

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2022

ABEILLES SOLIDAIRES
SAS à associé unique au capital de 5.000 €
125 rue Ferdinand Buisson
91210 DRAVEIL
RCS EVRY 809 916 273

Agnès GOBEAU
39 rue d'Aguesseau
94490 ORMESSON SUR MARNE

Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie
Régionale de Paris

ABEILLES SOLIDAIRES

Société par actions simplifiée à associé unique au capital de 5.000 €

Siège social : 125 rue Ferdinand Buisson

91210 DRAVEIL

RCS EVRY 809 916 273

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Comptes annuels – Exercice clos le 31 décembre 2022

A l'Associée unique, l'association intermédiaire d'insertion par l'activité économique « ABEILLES – AIDE ET ENTRAIDE », représentée par son conseil d'administration,

Opinion

En exécution de la mission qui m'a été confiée par vos statuts, j'ai effectué l'audit des comptes annuels de la société **ABEILLES SOLIDAIRES** relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport et qui font apparaître un bénéfice de 56.291,99 euros.

Je certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

J'ai effectué mon audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. J'estime que les éléments que j'ai collectés sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion.

Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

J'ai réalisé ma mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2022 à la date d'émission de mon rapport.

AG

Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 et R.823-7 du Code de commerce relatives à la justification de mes appréciations, je vous informe que les appréciations les plus importantes auxquelles j'ai procédé, selon mon jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de mon opinion exprimée ci-avant. Je n'exprime pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

J'ai également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents adressés à l'associée unique sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il m'appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Mon objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du Code de commerce, ma mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime

AG

suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Ormesson sur Marne, le 6 juin 2023



Le Commissaire aux comptes

Agnès GOBEAU

Bilan Actif

		31/12/2022			31/12/2021
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
	Capital souscrit non appelé (I)				
ACTIF IMMOBILISE	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais d'établissement				
	Frais de développement				
	Concessions brevets droits similaires				
	Fonds commercial (1)				
	Autres immobilisations incorporelles				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains				
	Constructions				
	Installations techniques,mat. et outillage indus.				
	Autres immobilisations corporelles				
	Immobilisations en cours				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)				
	Participations évaluées selon mise en équival.				
	Autres participations				
	Créances rattachées à des participations				
	Autres titres immobilisés				
	Prêts				
	Autres immobilisations financières				
	TOTAL (II)				
ACTIF CIRCULANT	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises				
	Avances et Acomptes versés sur commandes				
	CREANCES (3)				
	Créances clients et comptes rattachés	197 996		197 996	
	Autres créances	320		320	224
	Capital souscrit appelé, non versé				
	VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT				
	DISPONIBILITES	86 264		86 264	4 202
COMPTES DE REGULARISATION	Charges constatées d'avance				
	TOTAL (III)	284 579		284 579	4 426
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)				
	Primes de remboursement des obligations (V)				
	Ecarts de conversion actif (VI)				
	TOTAL ACTIF (I à VI)	**284 579**		**284 579**	**4 426**

(1) dont droit au bail
(2) dont immobilisations financières à moins d'un an
(3) dont créances à plus d'un an

AG

Bilan Passif

		31/12/2022	31/12/2021
Capitaux Propres	Capital social ou individuel	5 000	5 000
	Primes d' émission, de fusion, d' apport ...		
	Ecarts de réévaluation		
	RESERVES		
	Réserve légale	43	43
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves		
	Report à nouveau	(917)	(518)
	Résultat de l'exercice	**56 292**	**(400)**
	Subventions d'investissement		
	Provisions réglementées		
	Total des capitaux propres	**60 418**	**4 126**
Autres fonds propres	Produits des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées		
	Total des autres fonds propres		
Provisions	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
	Total des provisions		
DETTES (1)	**DETTES FINANCIERES**		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2)		
	Emprunts et dettes financières divers (3)		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	DETTES D'EXPLOITATION		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	139 758	300
	Dettes fiscales et sociales	84 404	
	DETTES DIVERSES		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes		
	Produits constatés d'avance (1)		
	Total des dettes	**224 162**	**300**
	Ecarts de conversion passif		
	TOTAL PASSIF	**284 579**	**4 426**

	Résultat de l'exercice exprimé en centimes	56 291,99	(399,66)
(1)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	224 162	300
(2)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		
(3)	Dont emprunts participatifs		

AC

Compte de Résultat 1/2

		France	Exportation	31/12/2022 12 mois	31/12/2021 12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises				
	Production vendue (Biens)				
	Production vendue (Services et Travaux)	335 439		335 439	
	Montant net du chiffre d'affaires	**335 439**		**335 439**	
	Production stockée				
	Production immobilisée				
	Subventions d'exploitation				
	Reprises sur provisions et amortissements, transfert de charges				
	Autres produits				
	Total des produits d'exploitation (1)			**335 439**	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises				
	Variation de stock				
	Achats de matières et autres approvisionnements				
	Variation de stock				
	Autres achats et charges externes			260 892	400
	Impôts, taxes et versements assimilés				
	Salaires et traitements				
	Charges sociales du personnel				
	Cotisations personnelles de l'exploitant				
	Dotations aux amortissements :				
	- sur immobilisations				
	- charges d'exploitation à répartir				
	Dotations aux dépréciations :				
	- sur immobilisations				
	- sur actif circulant				
	Dotations aux provisions				
	Autres charges				
	Total des charges d'exploitation (2)			**260 892**	**400**
	RESULTAT D'EXPLOITATION			**74 547**	**(400)**

AG

Compte de Résultat 2/2

		31/12/2022	31/12/2021
RESULTAT D'EXPLOITATION		74 547	(400)
Opéra. comm.	Bénéfice attribué ou perte transférée		
	Perte supportée ou bénéfice transféré		
PRODUITS FINANCIERS	De participations (3)		
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé (3)		
	Autres intérêts et produits assimilés (3)		
	Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		
	Différences positives de change		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	Total des produits financiers		
CHARGES FINANCIERES	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	Intérêts et charges assimilées (4)		
	Différences négatives de change		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	Total des charges financières		
RESULTAT FINANCIER			
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS		74 547	(400)
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Sur opérations de gestion		
	Sur opérations en capital		
	Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		
	Total des produits exceptionnels		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Sur opérations de gestion		
	Sur opérations en capital		
	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	Total des charges exceptionnelles		
RESULTAT EXCEPTIONNEL			
PARTICIPATION DES SALARIES			
IMPOTS SUR LES BENEFICES		18 255	
TOTAL DES PRODUITS		335 439	
TOTAL DES CHARGES		279 147	400
RESULTAT DE L'EXERCICE		56 292	(400)

(1) dont produits afférents à des exercices antérieurs
(2) dont charges afférentes à des exercices antérieurs
(3) dont produits concernant les entreprises liées
(4) dont intérêts concernant les entreprises liées

AG